MLP

Communiqué de presse

Continuité de la distribution de la presse

Saint-Quentin-Fallavier, le 5 février 2020

Notre groupe coopératif n'a pas pour habitude de commenter les rumeurs. Par contre, nous nous inquiétons des propos officiels, exprimés par communiqués de presse, qui porteraient atteinte à notre réputation.

La continuité de la distribution de la presse est notre seule préoccupation. Le rôle central de l'Arcep et les attendus inquiétants et extrêmement précis ayant prévalus à décider le gel des transferts nous ont amenés à proposer publiquement une solution alternative à la distribution des quotidiens, conformément à notre communiqué de presse du 2 janvier 2020. Nous n'avons rien à rajouter sur ce sujet.

Nous n'avons, par ailleurs, ni à commenter la capacité de notre consœur à distribuer la presse quotidienne nationale ni sa situation économique, c'est l'affaire de ses dirigeants et de ses actionnaires.

Nous ne saurons, par contre, accepter que des tiers, fussent-ils des confrères, puissent mettre en cause nos capacités financières, humaines ou informatiques.

Hélas, cette attitude est récurrente puisque dès le 24 octobre 2016, soit quelques mois après les changements intervenus dans la gouvernance de notre Groupe, la coopérative des quotidiens adressait un courrier aux Présidents des deux organes de régulation, dont extrait ci-dessous :

« Vous connaissez l'importance de la péréquation versée par MLP pour l'équilibre de la branche de la Presse Quotidienne Nationale de Presstalis. <u>Celle-ci serait directement impactée par une défaillance de cette Coopérative MLP qui placerait les quotidiens français et notre messagerie Presstalis dans de grandes difficultés</u> »

Force est de constater que plus de trois ans après, MLP et ses éditeurs ont versé les **12,180 millions de péréquation** qui leur incombaient et qu'elle se trouve dans une situation financière saine lui permettant de faire face à l'ensemble de ses engagements.

Aucun acteur de la filière, n'a intérêt à déstabiliser notre groupe coopératif qui assumera ses responsabilités en mettant tout en œuvre, si nécessaire, pour assurer la continuité de la distribution de toute la presse, au bénéfice de toute la filière.

Le conseil d'administration